

# Séance du lundi 02 décembre 2024

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le vingt deux novembre deux mil vingt quatre.

~~~~~

**La séance a été publique**

~~~~~

**Présents** : Mesdames Gaëlle BERNARD, Jacqueline BURNAT, Charlotte PHILIPPE COQUEREL, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Dominique FAYS, Philippe VACHER, Alain TEIXEIRA, Bruno BONNEAU, Robert CHALIFOUR et Damien FRANÇOIS.

**Absent excusé** : Monsieur Pierre BARASCOU

Le secrétaire de la séance a été Philippe VACHER.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024**
- 2- Transfert du tondeur autoporté « KUBOTA » du SIVOM Migron-Villars les Bois-Le Seure à la commune de Villars les Bois**
- 3- Présentation des Rapports sur les Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable et de l'Assainissement**
- 4- Compte Rendu des Travaux des commissions**
- 5- Projet d'acquisition d'un vélo PMR pour les chemins de randonnées**
- 6- Questions diverses**

=====

### **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 17 octobre 2024 n'a donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Transfert du tondeur autoporté « KUBOTA » du SIVOM Migron-Villars les Bois-Le Seure à la commune de Villars les Bois**

Le SIVOM Migron-Villars les Bois-Le Seure a jusqu'à ce jour financé les tondeuses autoportées des 3 communes.

Considérant que les matériels de marque KUBOTA - Modèle GR 2120, d'une valeur unitaire de 8 724 € achetés en 2015 ont une utilisation propre et exclusive à chaque commune ;

Considérant la proposition du Président du SIVOM acceptée à l'unanimité par le comité syndical lors de la séance du 06 novembre 2024 de transférer les tondeuses autoportées KUBOTA dans le patrimoine des trois communes sans transfert de fonds ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le don de la tondeuse autoportée KUBOTA, sans transfert de fonds ;
- approuve son incorporation dans le patrimoine de la commune de Villars les Bois pour la somme de 8 724 € ;
- demande son inscription à l'actif de la commune pour cette même valeur.

### **3- Présentation des Rapports sur les Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable et de l'Assainissement**

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la collectivité a l'obligation d'établir un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'ensemble du territoire sur lequel elle est compétente ;

Considérant que ce rapport est un document règlementaire qui permet l'information du public et l'amélioration de la gestion du service par l'exploitation de ses indicateurs de performance, techniques et financiers ;

Considérant le rapport relatif au service d'eau potable et de l'assainissement non collectif présenté par Eau17 au titre de l'exercice 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2023 transmis par Eau17.

### **4- Compte-rendu des commissions**

#### *4-1) Commission bâtiments*

Monsieur Dominique FAYS, adjoint au maire en charge de la voirie et des bâtiments indique que la commission des bâtiments communaux s'est penchée sur le dossier du chauffage de la salle des fêtes et de la salle des associations après l'abandon du projet de la chaufferie collective. 4 entreprises ont été invitées à fournir un devis pour installer une pompe à chaleur air/air.

Monsieur le Maire prévient que le montant des subventions risque d'être moindre du fait de la restriction budgétaire aux niveaux national et départemental d'une part ; et du fait du choix des équipements choisis que ne rentrent pas dans les critères du développement durable, d'autre part.

Il informe l'assemblée que Madame DESPORT-KOURY, technicienne à la mission énergie du département souhaite faire part au conseil municipal d'une nouvelle version du projet moins couteuse que la chaufferie collective. Une rencontre est prévue le 16 décembre à 14h30.

Il informe également que les espagnolettes des 4 paires de volets du haut des deux logements de Montbergère ont été remplacées par l'entreprise HOMNIA pour un coût de 586,22 €TTC.

Les travaux de remplacement de la porte et des volets de la sacristie à l'église restent à programmer. Monsieur Damien FRANÇOIS s'en charge.

#### *4-2) Commission voirie*

Monsieur Dominique FAYS, adjoint au maire en charge de la voirie et des bâtiments informe que l'entreprise GRAIZEAU de Matha a :

- réalisé les travaux de busage Chez Bruneaud sur le « Chemin des Bois » d'une longueur de 35 mètres suite à l'intervention des services du département pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales du village ;
- reprofilé le fossé à l'entrée de Chautabry sur une longueur de 9 mètres ;
- décaissé le devant de la cabane de chasse à Fontbelle qui sera recouvert de calcaire pour agrandir le parking.

#### *4-3) Groupe d'étude pour le repas de la commune*

Madame Charlotte PHILIPPE COQUEREL donne le compte rendu du groupe d'étude chargé de réfléchir sur l'avenir du repas organisé par la commune à l'attention de la population. Ce repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus mais tous les villarboisiens sont invités. Cependant le message ne passe pas bien car très peu de personnes de moins de 65 ans d'inscrivent.

La commune compte 73 personnes âgées de 65 ans et plus. Mais, seules 25 ont fait le déplacement en 2024.

Devant la fréquentation en baisse du repas convivial, il a été envisagé de distribuer des colis ou bien un portage de repas à l'instar de ce qui se pratique dans les communes alentour.

Or, le but du repas est de rassembler les personnes pour créer du lien social, ce que ces deux alternatives ne peuvent assurer.

Ne sachant pas ce qui retient les personnes d'assister à ce repas, il a été évoqué des aliments non adaptés (difficulté à digérer, à mastiquer...) et difficulté à se déplacer.

Dans l'attente d'une réflexion plus approfondie, la commission propose de garder la formule du repas en 2025 en adaptant le menu et en proposant un transport pour ceux qui souhaiteraient venir mais n'ont plus ou pas de moyen de locomotion.

Il faudrait également rendre le repas plus attractif avec une animation adaptée qui inciterait les moins de 65 ans à participer en famille... (seulement 16 personnes de moins de 65 ans ont assisté au repas de 2024).

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces propositions.

### **5- Projet d'acquisition d'un vélo PMR pour les chemins de randonnées**

Monsieur le Maire informe qu'un administré lui a suggéré de doter la commune d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite afin que ces dernières puissent également parcourir les circuits de randonnées qui ont été tracés sur la commune. Le prix d'achat de base s'élève à 4 200 € TTC.

Considérant que la gestion de ce matériel par la commune serait trop complexe,

Considérant le coût d'acquisition important,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à cette proposition.

### **6- Questions diverses**

a) *Création du service annexe au budget primitif pour la facturation de la redevance*

*des ombrières*

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal signée entre la commune et la société OMBRIERES NA en vue de la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque ;

Vu l'article 13 de la convention précitée qui stipule, qu'une redevance annuelle d'un montant de 100 € HT est due à la commune par la société OMBRIERES NA à partir de la date de mise en service ;

Vu la notification de mise en service de la centrale solaire photovoltaïque en date du 25 juillet 2024 ;

Considérant que cette procédure doit être traduite comptablement ;

Monsieur le Maire propose de créer un service « Redevance Ombrières » dans le budget principal à partir du 25 juillet 2024 et d'assujettir cette activité à la TVA à partir de la même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création d'un service « Redevance Ombrières » dans le budget principal à partir du 25 juillet 2024 ;
- Demande l'assujettissement de cette activité à la TVA à partir de la même date.

*b) Arbre de Noël*

A l'occasion de Arbre de Noël, il est offert un livre à chaque enfant présent.

L'année dernière, Monsieur Pierre BARASCOU avait proposé que les livres soient également distribués aux enfants qui n'étaient pas présents à cette manifestation pour des raisons qui leur sont personnelles. Il considère en effet que l'accès à la lecture doit être encouragé et que la municipalité peut y apporter sa contribution, même modeste.

Monsieur le Maire propose de mettre à exécution cette proposition dès cette année.

Le conseil municipal approuve. Les livres seront remis aux enfants absents par les conseillers municipaux directement à leur foyer selon le secteur attribué.

*c) Don photocopieur*

Suite à son remplacement par un modèle plus récent, l'ancien photocopieur du secrétariat de la mairie peut encore être utilisé. Aussi, il est proposé d'en faire don à une association communale qui serait intéressée. Un mail sera adressé en ce sens aux présidents des associations pour connaître leur intention.

*d) Autres observations*

- *Philippe VACHER* signale qu'un piquet de signalisation de direction du circuit de randonnée positionné 22 rue de la mairie est à refixer.

- *Dominique FAYS* signale qu'il se rendra à la réunion de l'Entente Vallée du Coran le 11 décembre prochain accompagné de Gaëlle BERNARD et Philippe VACHER.

- *Bruno BONNEAU* :

- demande qu'une commission se penche sur l'obligation d'entretien des fossés par les communes.

- s'inquiète de l'ambiance de travail au sein du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure.

- suggère de faire l'acquisition d'une remorque pour déplacer le tondeur nouvellement acquis par la commune qui n'est pas homologué pour rouler sur la route. Monsieur le Maire indique qu'une remorque équipée est disponible pour cela au SIVOM.

- demande ce qu'il en est de l'état financier du SIPAR. Monsieur le Maire informe que le SIPAR ne fait pas figure d'exception et que toutes les structures d'aide à la personne sont en difficulté financière au niveau national. C'est un sujet préoccupant.

L'Agence Régionale de Santé a octroyée une subvention au SIPAR permettant de retrouver un fragile équilibre. De plus, l'établissement est en cours de déménagement dans un bâtiment appartenant à la commune de Burie permettant d'économiser sur le loyer.

Cependant, l'agglomération de Saintes ne versera plus de subvention car l'aide à la personne n'est pas dans ses compétences statutaires. Il y a urgence à trouver de nouveaux financements.

- demande à Monsieur le Maire s'il a des nouvelles du conseil constitutionnel concernant le recours qui a été formé sur le résultat des élections législatives de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Charente-Maritime. Il lui répond qu'il n'y a rien à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h50 et ont signé au registre les membres présents.